Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260303-062026DCMCCAS-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

COMMUNE DE PLOUGONVELIN

DECISION DU PRESIDENT

06/2026

Prise en vertu d'une délégation donnée

Par le Conseil d'administration du CCAS

OBJET : DECISION DU PRESIDENT – SECOURS ET AVANCE

Le président du CCAS de PLOUGONVELIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération de délégation de fonctions et de signature de Monsieur LE GUERN en date du 08 Avril 2022,
Vu les difficultés financières à Madame JALIA FOLGOAT Marie Elsa pour le paiement de sa facture de loyer.

DECIDE

Article 1 : Le conseil d'administration décide le versement d'un don de 504.16 euros ainsi qu'une avance de 970 Euros à Madame JALIA FOLGOAT pour le paiement de son loyer qui sera payé directement à Armorique Habitat, cette avance de 970.00 Euros, sera remboursable en 15 mensualités à partir du 1er octobre 2026 (14 fois 65.00 euros et 60.00 euros).

Article 2 : Le directeur général des services, le trésorier principal Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à PLOUGONVELIN, le 03 mars 2026
L'Adjoint aux affaires sociales, Guy LE GUERN

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
L'Adjoint aux affaires sociales, Guy LE GUERN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN
CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
(Finistère)